

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal du 29 septembre 2022

de la Ville de Saint-Malo

M. Gilles Lurton :

En introduction, je rappelle, comme je l'ai fait à Saint-Malo agglomération la semaine dernière, que depuis le 1er juillet 2022, les dispositions issues de l'ordonnance du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et les groupements sont applicables. Outre une publication des actes par voie dématérialisée sur le site internet de la ville, ce que nous faisons déjà, cette réforme vient modifier quelques aspects relatifs à l'organisation des séances du conseil municipal.

Premièrement, il convient tout d'abord de procéder formellement à la désignation de la secrétaire de séance. Madame Anna Kelif JOURNÉE est donc désignée comme secrétaire de séance et elle aura comme nouvelle mission, outre l'appel, de procéder à la signature des délibérations votées à l'issue du conseil municipal et à la signature du procès-verbal de la séance lors de la séance suivante. Ce qui lui impose d'être présente à la séance suivante.

Deuxièmement, une nouvelle rubrique « procès-verbal » sera créée dans votre Kbox pour insérer le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal. Ce procès-verbal contiendra les délibérations votées, leurs annexes ainsi que la transcription des débats.

C'est à dire que tout ce que vous dites dans cette enceinte sera retranscrit par écrit. A cet effet, il est important, et je voulais vous le préciser et insister là-dessus, que les élus actionnent leur micro dès que la parole leur est donnée, pour que le débat soit bien enregistré et que la personne qui va faire la retranscription puisse retranscrire exactement les termes que vous avez prononcé.

Troisièmement, le procès-verbal de la séance sera transmis aux élus dans un délai d'un mois après la tenue du conseil municipal. Les élus pourront ainsi transmettre leurs observations, lesquelles seront consignées au procès-verbal avant l'approbation de ce dernier lors de la séance suivante du conseil municipal., Si vous estimez que ce que vous avez dit dans cette enceinte n'est pas conforme à ce qui est écrit dans le procès-verbal, il suffit de nous adresser un mail et nous procéderons à la modification selon ce que vous nous demandez si cela correspond bien sûr à ce que vous avez voulu exprimer. J'ai vu parfois des personnes qui me demandaient de rajouter des choses qu'ils n'avaient pas dites sur d'autres types de réunions, ça bien entendu, ça n'est pas possible.,.

Enfin, ces évolutions conduiront à présenter un projet de délibération pour modifier le règlement intérieur du conseil municipal lors de la prochaine séance du conseil municipal. Telles sont les informations que je souhaitais vous communiquer en ce début de conseil municipal.

- Compte-rendu des décisions :

Vous avez reçu, en annexe de vos délibérations, le compte rendu des décisions, L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prises en application de la délibération du 10 juillet 2020. Y a-t-il des observations sur ces décisions municipales adoptées depuis le conseil municipal du 23 juin 2022 ?

Madame Beaudout, vous avez la parole.

Mme Sophie Beaudout :

Je vous remercie, Monsieur le Maire. Alors je n'arrive pas à bien ouvrir le document sur ma Kbox, mais j'ai vu qu'il y avait des achats faits pour la Direction de la culture. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur le type d'achat, l'usage qui va en être fait, ce qui est prévu ?

M. Gilles Lurton :

Est-ce que vous pouvez me dire à quelle décision vous faites référence, s'il vous plaît?

Mme Sophie Beaudout :

Ce sont des achats d'ouvrages, mais je n'arrive pas à avoir accès sur ma Kbox donc je n'ai pas le numéro de la décision.

M. Gilles Lurton :

22-038, « fourniture de livres et de documents imprimés pour la Direction de la culture ». Est-ce que ça correspond à ça ?

Mme Sophie Beaudout :

Absolument, il y a 4 postes similaires.

M. Gilles Lurton :

Je vais peut-être laisser Madame Dupuy répondre, mais il me semble que ce sont des livres pour la médiathèque.

Mme Isabelle DUPUY :

Oui, tout à fait, il y a une politique d'acquisition régulière et c'est dans ce cadre-là.

M. Gilles Lurton :

Je redonne la parole à Madame Beaudout.

Mme Sophie Beaudout :

Ce sont des dépenses qui sont prévues à titre régulier, à quelle fin ? Qu'est-ce qui est prévu pour les achats d'ouvrages ? J'entends bien qu'il faut renouveler le fonds d'ouvrages, juste si on peut avoir un peu de compréhension et de visibilité.

Mme Isabelle DUPUY :

Oui, le renouvellement se fait régulièrement, annuellement. Je pourrais vous donner des informations complémentaires dans un second temps pour que vous ayez effectivement le budget total. Sachant que le renouvellement se fait de manière indépendante, par la médiathèque elle-même, et qu'il n'y a pas de regard sur le contenu de la part des élus. Il n'y a pas de choses exceptionnelles, mais effectivement je comprends que vous ayez besoin d'explications.

M. Gilles Lurton :

Je peux juste préciser que ce sont des dépenses qui sont inscrites au budget, Les acquisitions de livres, les renouvellements de livres de la médiathèque de tout type, que ce soit pour les enfants, pour les adultes, cela fait partie des renouvellements traditionnels. Ce sont des crédits constants qui sont inscrits tous les ans pour l'acquisition de livres.

Mme Sophie Beaudout :

Est-ce que vous avez en tête le budget global qui est prévu habituellement, parce que là on est sur 412 000€, ce qui n'est pas négligeable quand même ?

Mme Isabelle DUPUY :

Je n'ai pas la réponse exacte mais je m'engage évidemment à vous la donner, mais ce que je peux vous dire déjà, c'est qu'en fait les collectivités ont un minimum pour s'assurer d'un minimum de renouvellement et il y a des ratios en fonction du nombre d'habitants. Voilà, je ne sais pas si c'est tout à fait réglementaire, mais ça doit être au moins recommandé. Il ne faut pas descendre en deçà d'un certain budget.

M. Gilles Lurton :

On va vous donner toutes les précisions que vous demandez d'ici le prochain conseil municipal.

Il n'y a pas d'autres observations ?

S'il n'y a pas d'autres observations, je passe à la délibération numéro un qui concerne le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

- 1 - Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

M. Gilles Lurton :

Si vous voulez bien, je vais dire quelques mots en introduction de ce projet d'aménagement et de développement durable et après, nous donnerons la parole au cabinet villes vivantes qui nous accompagne dans ce travail et qui est ici présent pour dérouler les différents axes que nous avons adopté. Je vais tout d'abord préciser que cette délibération marque la première étape de l'adoption de ce que constitue l'expression politique des orientations du futur plan local d'urbanisme.

Ce travail sur le plan d'aménagement et de développement durables a commencé dès 2015, sous la précédente municipalité, et en juillet 2020, nous l'avons repris en réactualisant l'étude précédemment menée pour qu'elle corresponde au mieux aux attentes du territoire ainsi qu'aux attentes des habitants telles que nous les avons comprises pendant cette large période de concertation qui a constitué la campagne pour les élections municipales. Je vous rappelle que nous avons subi une campagne prolongée notamment entre les 2 tours.

En effet, nous pensons que, à l'heure de la transition écologique et énergétique, la ville de Saint-Malo, ses habitants, attendent des projets de construction mais également des projets d'aménagement de la ville qui soient ambitieux en matière de développement durable et qu'ils favorisent la biodiversité, qu'ils limitent la consommation d'espace, et je vais y revenir d'ici quelques instants, qu'ils optimisent la gestion de l'énergie, de l'eau et des matériaux, et je dois dire que l'été, que nous venons de vivre et les crises environnementales qui se sont succédées pendant ces 2 mois d'été n'ont fait que confirmer le choix que nous avons fait. Cette transition écologique, et c'est ce qui nous a animé complètement dans le travail que nous menons depuis maintenant 2 années et qui nous conduit aujourd'hui à vous présenter ce PADD.

Je rappelle que le PADD est un document obligatoire du plan local d'urbanisme et il définit les objectifs d'aménagement et de développement sur l'ensemble de la ville pour les 10 prochaines années. C'est donc vraiment l'instruction, le document politique qui nous sert ensuite à définir le plan local d'urbanisme.

Je veux être clair dès le début, il ne s'agit aucunement ce soir de répondre aux très nombreuses questions qui nous sont adressées par nos concitoyens et qui concernent des demandes particulières de modification de classement de terrain afin, le plus souvent, mais pas tout le temps, d'obtenir la constructibilité d'un terrain qu'il ne l'était pas. Ce temps, il va venir dans les semaines à venir à travers tout le travail que nous menons sur le plan local d'urbanisme. C'est à cette occasion que nous allons examiner les très, très, très nombreuses demandes qui nous ont été adressées.

Il ne s'agit pas non plus ici, ce soir, de délimiter de façon précise les secteurs que nous envisageons constructibles où en voie au renouvellement urbain. Ce n'est pas non plus l'objet du PADD. Cette présentation dépendra des grandes orientations que nous vous proposons ce soir de fixer au plan d'aménagement et de développement durables. C'est dans ce cadre que, avec l'équipe qui m'entoure, nous avons voulu revoir de nombreux points qui avaient été abordés sous la précédente mandature.

Je veux rappeler aussi que cette période de travail, nous la savions longue, est une période très, très, intense et elle ne nous a pas pour autant empêché de réfléchir et d'initier des documents qui aujourd'hui sont opérationnels, qui sont en œuvre et qui inspirent aujourd'hui largement la rédaction du plan local d'urbanisme. Je veux parler de la réglementation des locations saisonnières de courte durée que nous avons mise en place dès le début de notre mandat. Je veux parler de la charte de la construction et de l'aménagement durable qui, je le rappelle, a été signée par tous les promoteurs immobiliers du pays malouin et même au-delà d'ailleurs, et qui, même si elle n'est pas un document opposable aux tiers, ce n'est pas un document légal, seul le PLU est un document légal opposable aux tiers, cette charte de la construction et du développement durable s'applique pleinement du fait même de la signature de ce document par l'ensemble des promoteurs immobiliers.

Tout ce travail nous conduit aujourd'hui à présenter un nouveau projet d'aménagement et de développement durables qui a comme priorité, je peux dire comme fil rouge, voire comme fil vert, si vous préférez, la préservation de l'environnement dans toutes ces composantes : les zones humides, le patrimoine arboré, la frange littorale et rétro littorale, les réservoirs écologiques et bien d'autres thèmes concernant l'environnement. Cette présentation a fait l'objet d'une concertation avec la population les 4-5 et 6 juillet dernier, concertation à laquelle vous avez tous été conviés et je me réjouis de voir combien les habitants de Saint-Malo s'y sont intéressés.

Ce projet d'aménagement et de développement durables s'appuie aussi sur une analyse fine du patrimoine local bâti et paysager, pour une meilleure préservation de ce patrimoine. Ce travail a fait l'objet d'une étude patrimoniale qui vous a été présentée en commission d'urbanisme. Elle a été conduite par le cabinet AUA, mais aussi a été réalisée en concertation avec les comités de quartier, avec les associations, l'ensemble des associations qui s'occupent d'environnement, qui ont aussi été réunies dans cette salle. L'objet de ce travail est de revisiter l'ensemble du patrimoine bâti de Saint-Malo, bâtiment par bâtiment, avec la ferme volonté politique qui nous anime de préserver ce patrimoine bâti comme nous entendons aussi, c'était l'engagement que nous avons pris, préserver à Saint-Malo les zones d'habitat pavillonnaire que nous connaissons dans nos différents quartiers.

Contrairement aux précédents projets d'aménagement et de développement durables, notre projet urbain vient s'insérer dans les interstices d'un socle environnemental et patrimonial, préservé et valorisé et non plus l'inverse.

Malgré tout, malgré cette volonté de préserver ce à quoi nous tenons, ce à quoi je l'espère, vous tenez, c'est à dire le Saint-Malo que nous aimons tous, notre ville doit continuer de jouer son rôle de Ville-Centre et de Ville-Centre de notre agglomération pour permettre aux familles, pour permettre aux jeunes actifs, et c'est un objectif difficile que nous voulons poursuivre, de se loger à Saint-Malo, au plus près des emplois. Nous savons que ça prendra du temps, mais nous voulons vraiment travailler ce thème sur le logement parce que nous pensons que plus que jamais, il est indispensable à un moment où nous voulons lutter pour le climat, la préservation énergétique, il est indispensable de permettre aux jeunes actifs qui travaillent à Saint-Malo de se loger à Saint-Malo ou en proximité immédiate de Saint-Malo.

Notre Objectif est de parvenir à maintenir le nombre d'habitants que nous avons aujourd'hui à Saint-Malo, 47 000 habitants et de continuer d'assurer à l'ensemble de ses habitants le meilleur service public.

Cet objectif, maintenir 47 000 habitants, est un objectif ambitieux., Il nécessite de produire des logements adaptés aux familles, aux jeunes actifs et ceci malgré la forte attractivité de Saint-Malo dont nous ne pouvons d'ailleurs que nous réjouir. Construire des logements aussi malgré l'augmentation des prix du foncier, liée en grande partie à la rareté des mètres carrés disponibles, rareté qui ne fera, à mon avis, que s'accroître dans les années à venir.

Je veux vous rappeler à cet instant que l'augmentation de la part des résidences secondaires dans le parc existant se poursuit.

Depuis 2015, 40% des acquisitions réalisées sur le territoire de la ville de Saint-Malo l'ont été pour un usage en résidence secondaire.

Si nous voulons faire face à cela et malgré tout maintenir notre population en accueillant à Saint-Malo de nouveaux habitants, il nous faut envisager à minima de construire 500 logements par an à Saint-Malo dans les 10 années qui viennent.

Et nous savons aussi que pour parvenir à construire ces logements, il nous faut tenir compte des textes réglementaires qui s'imposent à nous, souvent des nouveaux textes réglementaires, je pense principalement à la loi climat et résilience qui, à partir de 2030, nous interdira toute artificialisation des sols, mais également tout développement au-delà des limites de la ville de Saint-Malo.

Tenir compte aussi, et nous savons à quel point c'est difficile, de l'acceptabilité sociale, du renouvellement urbain et des réticences, voire même des oppositions des Malouines et des Malouins à voir leur ville se densifier. Nous connaissons encore aujourd'hui ce genre d'opposition pour certains permis de construire qui ont été délivrés et c'est pour ça qu'il faut toujours expliquer, réexpliquer, concerter et parler.

C'est donc pleinement conscient de ces données, que nous avons travaillé et que nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter un projet d'aménagement et de développement durables en adéquation avec toutes les règles qui s'imposent à nous. Respect du patrimoine bâti, respect de l'environnement et de la biodiversité, textes réglementaires limitant les possibilités de développement, acceptation sociale de nouvelles constructions et face à cela, nécessité impérieuse de loger la population qui travaille à Saint-Malo. Une équation difficile mais dont nous pensons que le travail accompli avec le service d'urbanisme de la ville de Saint-Malo, que je veux remercier en cet instant, ainsi que toutes les équipes qui travaillent autour de ce projet avec le cabinet idedeville et le cabinet villes vivantes à qui je vais laisser la parole et qui nous accompagne ce soir et depuis le début de nos travaux. Nous sommes aujourd'hui, je le crois, en tout cas c'est l'objectif de ce PADD, en mesure de répondre à cette difficile équation.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les grandes orientations que nous avons fixées à ce projet d'aménagement et de développement durables.

Je vais maintenant laisser la parole aux cabinets idedeville, villes vivantes pour qu'ils puissent nous préciser pendant quelques instants, les orientations en rentrant plus finement dans ce plan d'aménagement et de développement durables. Je vous laisse la parole.

M. Bruno Vennettilli :

Bonjour, je suis Bruno Vennettilli, je suis urbaniste, au cabinet d'études idedeville, un cabinet d'études qui est mandataire d'un groupement de plusieurs cabinets, dont vous voyez les logos en bas à gauche du PowerPoint. On est avec le cabinet idedeville, DMEAU pour l'environnement et Villes vivantes pour accompagner la commune pour la révision du plan local d'urbanisme.

Présentation Power Point

M. Gilles Lurton :

Je pense que tout a été dit sur les orientations que nous avons fixées, je vais maintenant ouvrir le débat. Est-ce qu'il y a des personnes qui veulent prendre la parole ?

Pas de prise de parole sur ce projet d'aménagement et de développement durable ? Eh bien écoutez, je vais donc le mettre aux voix.

C'est une prise d'acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme.

Oui, Madame Beaudout ?

Mme Sophie Beaudout :

Merci Monsieur le Maire, juste en ce qui nous concerne, on considère ne pas avoir été en mesure d'évaluer correctement le PADD parce que, comme vous le savez, il y a eu des problèmes informatiques. Ce n'est pas la première fois que cela se produit, donc nous avons eu accès aux documents hier à 22h. Nous travaillons, pour la plupart d'entre nous, donc c'est assez gênant pour nous de prendre acte d'un document qu'on n'a pas eu le temps d'étudier en amont correctement. J'avais eu aussi un problème lors de la commission urbanisme, je n'avais pas pu accéder non plus, je m'étais dit que c'était sporadique et ponctuel, mais ça s'est reproduit depuis. Cela arrive, franchement assez régulièrement. Cela serait bien de voir comment on peut faire parce qu'on reçoit régulièrement des V1, V2, V3 y compris parfois l'après-midi juste avant la tenue du conseil municipal et cela commence à être vraiment des conditions de travail qui sont complexes.

M. Gilles Lurton :

Bien écoutez, j'entends ce message, j'ai été effectivement alerté hier soir sur une difficulté de transmission qui a été corrigée hier soir à 22h et elle a été recorrectée encore une seconde fois ce matin en fin de matinée par l'envoi d'une version V2.

Mme Sophie Beaudout :

Nous ne l'avons pas eu Monsieur le Maire.

M. Gilles Lurton :

Ah, je suis étonné, je suis très surpris que vous ne l'ayez pas eu.

Mme Sophie Beaudout :

Alors moi, j'ai vu une V2 sur la Kbox tout à l'heure avant de venir que j'ai essayé de télécharger, ça ne fonctionne pas.

M. Gilles Lurton :

Ecoutez, moi, je l'ai téléchargé sans aucune difficulté.

Mme Sophie Beaudout :

Aucun de nous quatre n'arrivons à télécharger la V2.

M. Gilles Lurton :

Bien écoutez, je suis désolé de ça, mais, je ne comprends pas parce que la V2 était tout à fait téléchargeable. Autant je reconnais qu'il y a eu des problèmes hier soir, autant sur la V2, il n'y avait vraiment aucune difficulté. Maintenant, ce projet a été aussi présenté en commission d'urbanisme, il a été présenté à 3 reprises en réunion de concertation. Il n'a pas varié d'un pouce depuis. Si vraiment sur la commission d'urbanisme vous avez eu cette difficulté-là, c'est dommage qu'on n'en n'ait pas parlé ensemble parce que il aurait fallu qu'on les corrige à ce moment-là.

Mme Sophie Beaudout :

C'est une difficulté qui arrive régulièrement en commission d'urbanisme, compte tenu de la lourdeur, j'imagine, des documents. En général, ça se débloque par la suite parce que vous vous en rendez compte. Là ça ne s'est pas débloqué et donc moi clairement entre hier 22h et aujourd'hui, je n'ai pas eu l'opportunité de me reconnecter à 14 reprises, donc je considère effectivement ne pas avoir eu les éléments qui me permettent d'avoir une appréciation juste. Ceci étant, comme c'est une prise d'acte, j'imagine que cela ne vous empêchera pas de dormir, mais je réserve tout à fait mon avis et mes questions pour la suite.

M. Gilles Lurton :

Alors écoutez, je vous propose de prendre acte de ce projet d'aménagement et de développement durables. Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre acte ? Madame Beaudout, Madame Le Gagne, Monsieur Leconte, Monsieur Richard, Monsieur Vauray, Madame Saget.

Nous avons donc pris acte de ce projet d'aménagement et de développement durables.

Nous avons ensuite à donner un avis sur l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme de la commune de la Richardais, je donne la parole à Monsieur Kinié.

- - - - -

- 2 - Avis sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Richardais

M. Kinié rapporte la délibération.

M. Gilles Lurton :

Merci beaucoup Monsieur Kinié. Ce projet d'urbanisme de la Richardais est évidemment soumis à toutes les communes limitrophes de la commune de la Richardais mais également au pays de Saint-Malo. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

Oui, Madame Beaudout.

Mme Sophie Beaudout :

Merci, juste pour m'éclairer, le code de l'urbanisme prévoit que les communes limitrophes sont consultées à leur demande. Pour quelle raison cette demande a-t-elle été formulée ?

M. Gilles Lurton :

Systématiquement, les communes limitrophes sont toujours consultées sur tous les plans locaux d'urbanisme adoptés par les communes.

Mme Sophie Beaudout :

Non, ce n'est pas ce que prévoient les textes. Les textes prévoient que les communes limitrophes sont consultées à leur demande.

M. Gilles Lurton :

Eh bien nous n'avons rien demandé. La commune de la Richardais nous a transmis son plan local d'urbanisme pour avis et nous donnons un avis. Comme toutes les communes le font traditionnellement. Voilà, donc je mets aux voix ce plan local d'urbanisme.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que nous émettions un avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de la Richardais ? Pas d'opposition ? pas d'abstention ? la délibération est adoptée. Je vous remercie.

- - - - -

- 3 - Convention attributive de subvention FEDER au titre du REACT-EU - Plan vélo de Saint-Malo

Mme DUPUY rapporte la délibération.

M. Gilles Lurton :

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur cette délibération ?

M. Guillaume Perrin :

Oui merci Monsieur le Maire. Je souhaiterais m'associer aux remerciements qui ont été exprimés par ma collègue Isabelle Dupuy et les cibler tout particulièrement sur les équipes de la Direction de la voirie et des usages qui conduisent les travaux, puisqu'une partie de ces travaux est réalisée, une deuxième partie est engagée et la toute dernière tranche sera réalisée suivant les prévisions, suivant les budgets qui seront votés, budgets qui seront votés d'autant plus facilement que cette subvention vient les abonder. Voilà, donc je souhaitais que soient tout particulièrement remerciées les équipes de la Direction de la voirie et des usages, qui conduisent ces travaux en régie comme l'ensemble des travaux de voirie sur le territoire de la ville de Saint-Malo.

M. Gilles Lurton :

Merci Monsieur Perrin de l'avoir rappelé. Nous nous associons évidemment tous à ces remerciements. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des personnes qui sont contre accepter 1 400 000 € ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? S'il n'y en a pas, je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

- - - - -

- 4 - Délégation de service public du Casino - Cahier des charges et convention d'occupation du domaine public - Avenant n° 2

M. Belloir rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 5 - Action Coeur de Ville - Subvention de la Banque des Territoires pour le cofinancement d'un poste manager de centre-ville

M. Belloir rapporte la délibération.

M. Gilles Lurton :

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur le financement de ce poste de manager de centre-ville ? Oui, Madame Le Gagne.

Mme Le Gagne :

Il me semblait qu'il y avait déjà un manager de centre-ville, Monsieur le Maire ?

M. Gilles Lurton :

Oui, tout à fait, il y en avait déjà et la personne en question a changé, mais nous poursuivons cette politique de manager de centre-ville, donc les conventions de financement sont renouvelées régulièrement.

Mme Le Gagne :

Ce n'est pas un deuxième manager ?

M. Gilles Lurton :

Non, ce n'est pas un deuxième manager de centre-ville. Nous avons une précédente personne qui est actuellement sur un autre poste à la Direction de l'urbanisme, à sa demande, et donc nous avons recruté un nouveau manager de centre-ville pour remplacer la personne qui occupait précédemment le poste, mais ça ne change pas les conventions de financement.

Mme Le Gagne :

Je me permets, Monsieur le Maire, est-ce qu'on pourrait avoir un point sur ce retour justement ? Des effets d'avoir un manager de centre-ville ?

M. Gilles Lurton :

C'est prévu par la Convention.

Mme Le Gagne :

D'accord, mais est-ce qu'on pourra l'avoir pour l'ensemble des membres du conseil municipal ?

M. Gilles Lurton :

Ah oui, il n'y a pas de problème, mais pour le moment c'est un peu tôt encore. Le moment n'est pas venu, mais bien entendu.

Mme Le Gagne :

Je pense que ce serait intéressant, merci.

M. Gilles Lurton :

Il n'y a aucune difficulté, donc je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? La délibération est adoptée.

- = - = - = -

- 6 - Garantie d'un emprunt de 238 921 euros pour le Foncier Coopératif Malouin au vue de la lettre d'offre faite par la caisse des dépôts et consignations - Acquisition foncière située au 18 rue Croix Désilles

M. Belloir rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 7 - Garantie d'un emprunt de 606 417 euros pour le Foncier Coopératif Malouin au vue de la lettre d'offre faite par la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition foncière située 7 avenue de Lorette - 5 boulevard de la Rance

M. Belloir rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 8 - Garantie d'un emprunt de 2 250 000 euros pour Emeraude Habitation souscrit auprès d'ARKEA - Construction de 44 logements - Foyer de vie ADAPEI - situés rue de l'Etrier

M. Belloir rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 9 - Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Saint-Malo et Emeraude Habitation - Secteur Fontaine aux Pèlerins

M. Lambert rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 10 - Acquisition du futur espace public situé au cœur de l'ensemble foncier appartenant à l'OPH Emeraude Habitation - Boulevard de Tréhouart

M. Bastide rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 11 - Plateau des anglais - Echange foncier avec OPH Emeraude Habitation - 44 avenue des Cottages

Mme Burgalet-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 12 - Rue Le Gentil - Rue des Antilles - Désaffectation déclassement et cession de deux emprises foncières issues du domaine public communal après enquête publique

Mme Burgalet-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 13 - Ecoquartier de la Caserne de Lorette - Avenant n° 3 à la convention opérationnelle d'actions foncières passée entre la Ville de Saint-Malo et l'Établissement Public Foncier de Bretagne

M. Kinié rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 14 - Bilan de concertation préalable au projet d'aménagement d'Etrier-Carrière

M. Besseiche rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 15 - Secteur Découverte - Déclassement d'emprises du domaine public communal

Mme Renard rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 16 - Secteur Découverte - Vente d'emprises communales au groupe REALITES

Mme Renard rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 17 - Action Cœur de Ville - Convention avec Action Logement pour la réservation de crédits pour le financement de projets de logements locatifs sociaux et de projets en accession sociale

M. Lurton rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 18 - Rue Duparquier, Rue René Rosse, Rue Charles Cunat, Rue de la Piperie - Engagement de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des emprises de voiries privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations en application de l'article L318.3 du code d'urbanisme

Mme Burgalet-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 19 - Immeuble communal 5 rue du Pélicot - Constitution d'une réserve foncière

M. Bastide rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 20 - Chemin des rochers sculptés - Acquisition d'une parcelle à usage de voirie auprès des conjoints Lejosne

Mme Le Rouillé rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 21 - Secteur Quelmer - Acquisition amiable d'un terrain auprès de l'indivision HUMBERT

M. Flaux rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 22 - Convention de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - Rue Henri Lemarié

Mme Tronel rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 23 - Convention de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - Impasse de la Peupleraie

Mme Tronel rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 24 - Convention de servitude pour passage de canalisation électrique souterraine avec ENEDIS - Rue de la Croix Désilles

Mme Tronel rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 25 - Convention de partenariat entre la Fondation BREIZH BIODIV et la Ville de Saint-Malo pour la création de forêts urbaines

M. Bastide rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 26 - Création et modification de tarifs

M. Perrin rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 27 - Convention relative à la répartition des recettes issues des forfaits de post-stationnement

M. Perrin rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- 28 - Travaux entrant dans le cadre de la répartition du produit 2021 des amendes de police relatives à la circulation routière

Mme Abadie rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

M. Lurton :

Je souhaiterais que nous puissions tous bénéficier d'un point sur l'organisation de la Route du Rhum mais avant que Nicolas Belloir nous fasse ce point, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux, très nombreux, qui depuis le 5 juillet 2020, travaillent en partenariat avec OC sport Penduick mais en partenariat aussi avec tous les interlocuteurs de la Route du Rhum, sur ce dossier extrêmement fastidieux de la Route du Rhum : bien sûr, les élus qui ont participé aux différents groupes de travail qui se sont formés mais également l'ensemble des services de la ville qui aujourd'hui sont pleinement mobilisés pour que cet événement soit une très, très belle réussite.

Je veux vraiment à toutes et à tous leur en exprimer toute ma gratitude.

Je laisse la parole à Nicolas Belloir pour une présentation de ce que nous pouvons dire aujourd'hui de l'organisation qui est mise en place.

M. Belloir :

Merci Monsieur le Maire. Pour étayer mes propos et cela va être plus agréable, on va vous projeter un document pour vous donner quelques éléments sur cette organisation.

Cette édition, vous l'avez peut-être déjà vu ou entendu, sera une édition record puisque le nombre de participants sera de 138 skippers.

C'est évidemment un record qui était détenu par la transat anglaise depuis 1976, et donc l'objectif qu'avaient annoncé aussi les organisateurs dans l'esprit du rhum, était justement de pouvoir battre ce record en permettant cette dimension très variée de bateaux puisque nous avons différentes catégories, 6 classes, et puis avec un mélange également de professionnels et d'amateurs, ce qui correspond aussi à l'identité de cette course mythique.

Donc nous aurons 138 bateaux et ces 138 bateaux, c'est également une nouveauté, seront pour la première fois totalement présents dans les bassins. Vous avez à l'écran, cette vue très synthétique du village ; un village qui sera lui aussi sur des dimensions XXL par rapport aux précédentes éditions. C'est une volonté à la fois de l'organisateur pour rendre l'expérience du visiteur plus intéressante sur cette Route du Rhum, mais c'est également une volonté de notre part pour justement, éviter ces effets de masse que nous avons connus au cours des précédentes éditions, même si on se réjouit de voir autant de monde sur les bassins ou autour des bassins et dans la ville de Saint-Malo, car la Route du Rhum reste quand même une belle fête populaire, un spectacle ouvert et gratuit donc. Le village sera surdimensionné, c'est 40% plus grand que sur l'édition 2018. Ce village, même s'il est plus grand, il n'a pas vocation à l'instant T, à accueillir plus de personnes puisque la jauge sera identique à celle de 2018. C'est aussi pour permettre cette respiration qu'on a voulu, en étant présent sur ce Village.

Un village donc, qui va débiter avec une entrée numéro un au niveau de l'école de police. J'y reviendrai tout à l'heure sur une diapo et qui va s'étendre jusqu'à l'écluse du Naye. C'est donc à peu près presque 2 km de longueur de village et on pourra donc profiter justement à la fois dans l'espace Duguay Trouin de la classe Imoca et puis des Océan Fifty et nous aurons également sur le bassin Vauban, la flotte des multi et des monos, ainsi que des ultims puisque c'est une nouveauté, comme je vous l'ai dit, tous les bateaux, et notamment la classe des ultimes, sera présente dans les bassins. Ce village aura donc un temps fort avec l'esplanade Saint Vincent, où ce sera vraiment le carrefour de ce village et nous aurons également sur cet espace là une scène où il y aura beaucoup d'animations et également les espaces concernant les collectivités partenaires. C'est vrai que cela

sera un lieu de convergence pour ceux qui viendront soit de Rocabey, soit de l'avenue Louis Martin, soit du Naye ou ceux qui entreront, sortiront de l'Intra-muros.

Ce village aura également une autre nouveauté, c'est quelque chose que vous aviez fixé dès le départ Monsieur le Maire, de pouvoir favoriser les connexions avec le reste de la ville et notamment avec l'intra-muros. Et donc nous avons travaillé avec l'organisateur pour favoriser ces fenêtres sur l'intra-muros. A titre d'exemple nous aurons 8 entrées sorties sur ce village. Il y en avait 4 sur la précédente édition et donc c'est justement des espaces de respiration importants.

Sur ce village donc, quelques éléments rapides que vous avez à l'écran, nous aurons un village qui va ouvrir à partir du mardi 25 octobre. Vous avez vu que les opérations de montage ont commencé cette semaine, mais l'ouverture du village se fera le mardi 25 après-midi à partir de 14h00. On est sur des amplitudes d'ouverture de village de 10h à 20h00 ou de 10h à 22h00. Vous avez les informations à l'écran, évidemment, vous aurez un document récapitulatif de l'ensemble des informations des animations qui vous sera distribué. Ce que je peux vous dire, d'ores et déjà, c'est que le mardi 25 octobre, la fermeture du village se fera à 22h parce que nous aurons l'accueil des multi et des Océan fifty.

Cette entrée sera scénarisée et j'y reviendrai tout à l'heure. Donc les Océan Fifty et les Multi rentreront le mardi 25 octobre. C'est la raison pour laquelle il y a cette fermeture du village à 22h. Le mercredi 26, on aura la même opération avec les Imoca qui rentreront donc dans les bassins. Leur entrée sera scénarisée et vous pouvez d'ores et déjà noter que le mercredi 26 octobre, il y aura aussi cette fermeture à 22h, mais ce sera également l'inauguration officielle du village. Nous aurons ensuite un autre temps fort à partir du vendredi 28 avec une fermeture sur le vendredi et le samedi à 22h, mais avec une journée extrêmement importante le 28 octobre, placée sous les couleurs de la protection de l'environnement et notamment des océans avec la journée surf Rider qui est l'ONG, qui a été retenue par l'organisateur pour mettre en avant cette nécessité autour de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection des océans. Nous aurons également une fermeture à 20h le dimanche, mais j'en parle parce qu'il y aura un temps fort le dimanche avec un moment qui est toujours très apprécié des Malouines et des Malouins, mais également des nombreux visiteurs puisque ce sera la présentation des skippers. Cette présentation aura lieu en fin d'après-midi et elle se déroulera sur l'esplanade Saint-Vincent, au niveau de la Scène.

Et puis nous aurons également jeudi et vendredi, des temps forts de la 2e semaine avec la Guadeloupe et des soirées Guadeloupéennes.

Voilà ce que je peux dire très brièvement sur l'ouverture, la fermeture du village et ainsi que le programme. Il y a un programme qui est vraiment beaucoup plus dense, qui est en cours de finalisation et naturellement, vous en serez destinataire comme je l'ai dit.

Petit, focus sur le village et sur les entrées : Comme je l'ai dit, on a 8 entrées-sorties sur le village avec cette ouverture sur le reste de la ville. L'entrée de Rocabey qui se fera sur le site des silos que tout le monde identifie.

Nous aurons donc à cet endroit-là l'entrée numéro un avec une opération d'entrée sur le village, comme sur toutes les entrées, qui sera ciblée. C'est l'organisateur, hein, qui l'assure avec une société de sécurité. Les contrôles se feront à cette entrée là avec des zones tampons, donc des serpentins. C'est ce que vous voyez sur la diapo. Ce mécanisme-là va se reproduire sur les différentes entrées. Nous aurons également la présence qui est déjà concrète, de la grande roue et du village observer ce qui nous permet aussi d'avoir une attention particulière sur le volet de l'hydrogène, et je sais que le maire est très attentif à cet aspect-là. Il y aura aussi d'autres dimensions sur la présentation de l'énergie hydrogène pendant cette Route du Rhum. Mais là, dès le départ, en arrivant, on pourra donc observer cette grande roue et ce village Observer qui nous permettra de démontrer qu'on peut, autour de l'événementiel, alimenter une grande roue par de l'hydrogène. Et ce sera une première mondiale.

Cette dimension autour de l'hydrogène a déjà débuté avec des opérations qui se font avec les écoles. C'est pour cela que le dôme d'énergie Observer est déjà présent à côté de la grande roue. Et tout ça, c'est un dispositif avant qu'il soit mis à la disposition des Malouines et des Malouins et du grand public, qui bénéficie à nos scolaires. Vous aurez également sur le plan un bateau de démonstration qui sera à terre, qui est celui de Samantha Davis. Samantha Davis, qui participera mais évidemment, elle aura un autre bateau. Nous avons également la présence des vieux gréements. Et puis il y a aussi une attention toute particulière qui est faite à l'intégration de la compagnie des pêches. Vous savez, cette compagnie des pêches qui a entrepris un travail de revalorisation de ses espaces. Il y a du retard dans ses travaux, compte tenu de la difficulté, sur les marchés publics et donc il y a évidemment une intégration toute particulière de cet espace là et j'en remercie à la fois les organisateurs et les responsables de la compagnie des pêches pour qu'il y ait une parfaite intégration sur cette zone 1.

Vous avez matérialisé à l'écran une zone en magenta. Cette zone magenta, c'est ce qu'on appelle le corridor de nuit. Ce corridor de nuit permet la circulation des personnes et du public quand le village est fermé. Par exemple, quand le village ferme à 20h eh bien la circulation est possible donc via ce corridor de nuit, mais également permettre les espaces aux différents créneaux de restauration. Ils ne sont pas nombreux, c'est simplement La Trinquette, la brasserie et l'espace Rhum. Mais donc ces espaces-là qui fermeront plus tard, pourront disposer de ce corridor de nuit.

Vous avez ensuite sur la diapo de droite la matérialisation de cet espace qui sera vraiment, hein, le cœur névralgique. Vous avez la grande scène qui sera adossée à l'Office de tourisme, qui permettra d'accueillir là sur cet espace beaucoup de public.

J'en profite pour dire que les personnes qui ne seront pas en face de cette grande scène pourront bénéficier du relais de ce qui se passe sur cette scène via des grands écrans sur le reste du village, ce qui permettra à l'ensemble des visiteurs de profiter justement de ces espaces d'animation. Vous retrouvez à cet endroit-là les espaces institutionnels et partenaires, avec 3 espaces : le stand de la région Guadeloupe, le stand de la région Bretagne, le stand de la ville de Saint-Malo, qui s'appellera Saint-Malo expérience.

Et puis le dernier stand, qui sera aussi celui de la ville de Saint-Malo. J'y reviendrai plus tard, avec Saint-Malo agglomération et ses partenaires, qui se situe sur l'ancien Bureau du port et qui est déjà monté, comme vous avez pu le constater et qui s'appellera Saint-Malo découverte.

Dernière zone sur laquelle je souhaite faire un focus, c'est la zone numéro 8, c'est la zone qui concerne les écluses. C'est là aussi une nouveauté sur ces écluses puisque à l'occasion des parades, nous aurons la possibilité de suivre ce spectacle, soit comme les années précédentes, en étant debout, bord à quai, et donc là, il y a des zones publiques qui sont prévues, que ce soit sur la zone nord ou la zone sud, mais en supplément il y aura des gradins qui seront proposés sur la zone nord et sur la zone sud, des gradins à la fois assis et debout. Ces gradins sont accessibles à tout le monde. C'est gratuit. La seule exigence qui est demandée, c'est de pouvoir enregistrer préalablement sa présence sur les gradins, tout simplement pour permettre une rotation et éviter que ces gradins soient monopolisés en permanence.

Donc c'est bien sur inscription, mais gratuite que l'on pourra accéder à ces gradins à l'occasion de l'arrivée des bateaux ou à l'occasion des parades ou de leurs sorties.

Sur les parades justement, elles, se déclinent en 2 temps. Vous avez tout d'abord l'arrivée des bateaux, donc là une forme de scénarisation de l'entrée des océans Fifty, ultim et Imoca. Ces entrées se feront pour les océan, Fifty et les ultim, le 25 octobre à partir de 16h35, avec différents SAS sur cette fin d'après-midi.

Et le 26 octobre, même opération à partir de 17h12 pour l'entrée des Imoca. Le reste de la flotte sera arrivé que ce soit les, les multi ou les classes 40, Multi 40 ou mono ou la classe Rhum, ils seront arrivés par les SAS traditionnels, ce qui me permet de vous dire que le 26 octobre et c'est le règlement de course qui le fixe, tous les bateaux doivent être dans les bassins et c'est la raison pour laquelle on

profite de ce temps-là pour l'inauguration du village. Il y aura donc après, les parades le 28 octobre et le 29 octobre en tout début de matinée : le 28 octobre pour les classes 40 et le 29 octobre pour les Rhums mono et multi. Vous voyez à l'écran la parade qui se fera à proximité des remparts justement, pour permettre au grand public de découvrir la flotte de bateau et c'est aussi une façon d'animer le secteur de l'intra-muros. C'est l'option un qui est présentée sur le plan que vous avez à l'écran. Évidemment, si les conditions météorologiques et les conditions de mer ne le permettent pas, il y aura une option 2 qui est proposée.

Ensuite les bateaux, s'ils sont dans le port, c'est bien parce que ils prennent le départ et ils prendront ce départ le dimanche et donc la sortie des bateaux débutera à partir du vendredi 4 novembre et on aura une ouverture de zones des écluses au public de 13h00 à 18h pour cette première sortie et la même chose le samedi 5 novembre et on terminera le dimanche matin avec les classes 40 qui sortiront, mais je crois qu'ils seront beaucoup plus tôt, mais là aussi il y aura la possibilité d'y accéder.

Sur la journée du départ, ce départ tant attendu par les marins ces skippers compétiteurs, se fera le dimanche 6 novembre à 13h 02. Le départ se fera au large de la pointe du Grouin et la ligne de départ va quelque peu changer, elle sera toujours au niveau de la pointe du Grouin, mais un tout petit peu décalée, cela n'enlève rien à la beauté du spectacle qu'il y aura à la fois sur terre ou devant son écran ou sur l'eau.

Mais cette raison s'explique tout simplement pour des nécessités bien légitimes de prendre en compte la dimension environnementale, que ce soit sur le secteur de la pointe du Grouin ou sur le Cap Fréhel.

A cet effet, il y a eu un travail très conséquent qui a été mené par l'organisateur avec les différentes associations, avec la délégation de la mer et du littoral avec le conservatoire du littoral et l'agence départementale du pays de Saint-Malo, qui gère justement cet espace de la pointe du Grouin puisque l'extrême pointe du Grouin sera totalement fermée au public et donc la ligne de départ a été légèrement décalée pour permettre de bénéficier des prairies, théâtre de verdure qui permettra au grand public de profiter de ce départ. Une convention a été mise en place pour la gestion de ces espaces, à la fois sur la pointe du Grouin et du Cap Fréhel, puisque nous sommes sur des zones concernées par Natura 2000.

Sur les espaces de la ville de Saint-Malo, si je fais un petit focus un petit peu plus précis, ces espaces qui seront sur l'esplanade Saint-Vincent. Le premier espace, Saint-Malo expérience, sera un espace destiné aux familles, vraiment, au grand public, qui va s'appuyer sur les associations locales qui œuvrent en faveur de l'éducation à l'environnement, mais également, on aura une scénographie très visuelle, très immersive, très originale. L'objectif, c'est bien de valoriser les projets et les acteurs du territoire en lien avec les transitions écologiques et la durabilité.

Sur le 2e espace, donc, bureau du port, qui sera l'espace Saint-Malo découverte, c'est un espace qui verra une collaboration évidemment, entre Saint-Malo et Saint-Malo agglomération, avec l'appui de leur destination, que ce soit la destination Rennes avec Rennes métropole, qui est partenaire, mais également la destination Saint-Malo Baie Du Mont-Saint-Michel, c'est un espace, là aussi au rez-de-chaussée puisque je ne l'ai peut-être pas précisé, c'est un espace sur 2 étages.

Un espace qui sera naturellement accessible, le premier étage sera ouvert à tous et il a vocation à promouvoir le tourisme local et particulièrement les thématiques de l'itinérance et de la mobilité douce sur ce territoire entre Rennes et Saint-Malo. C'est la raison pour laquelle les 2 sociétés publiques locales sont mobilisées sur cette thématique ainsi qu'une thématique concernant la richesse du patrimoine qui sera mise en avant sur cet espace. On aura sur l'arrière de cet espace un volume important lié à un espace permettant d'accueillir du public pour des conférences qui se tiendront tous les jours et également pour les dédicaces des skippers malouins.

Tous les jours en fin d'après-midi, ils pourront profiter de cet espace. L'étage, lui, sera accessible uniquement sur invitation et sera composé d'espaces dédiés à des séances de travail et de réception pour permettre cette valorisation du territoire avec nos différents partenaires et de pouvoir traiter

dans leur domaine de compétence respectifs les spectres qui les intéressent mais souvent autour de l'énergie et de la transition énergétique.

Sur les conférences à envisager : Ce sont des thématiques autour du sport, des athlètes de haut niveau et de leur reconversion, du nautisme, de la culture :.

Le mercredi 26 octobre, une conférence sur le nautisme imaginaire et réalité.

Le jeudi 27 octobre, la place des femmes dans le sport,

Le vendredi 28 octobre, c'est notre partenaire EDF qui en a la charge, sera autour de la mer.

Le lundi 31 octobre, on aura l'intégration par le sport

Le 1er novembre, ce sera la santé mentale des sportifs de haut niveau.

Le mercredi 2 novembre, la reconversion des sportifs de haut niveau.

Le jeudi 3 novembre, ce sera le pôle autour des acteurs de la filière mer qui animera ces conférences.

Et puis le vendredi 4 novembre, ce sera autour de la mer et des arts, avec là aussi un plateau d'intervenants de qualité.

Sur le dispositif concernant les zones réglementées, puisque nous avons travaillé autour de cette organisation de la Route du Rhum avec une envergure plus grande sur l'espace public, à un espace réglementé un peu plus important qui a été demandé par la Préfecture puisque le point de départ se situe au niveau de Rocabey. La ville a mis en place un dispositif qui avait bien fonctionné en 2018. Un dispositif avec des laissez-passer.

Et donc on a reconduit ce dispositif. Il a simplement été étendu à la zone de la chaussée du sillon. Cet accès est réservé évidemment aux riverains, aux usagers, aux commerçants, aux hôteliers de l'intra-muros et du sillon, aux agents communaux, aux usagers du port de commerce et de pêche et aux équipes d'OC sports, l'objectif étant évidemment de limiter autant que faire se peut l'impact de la Route du Rhum, puisque l'objectif, c'est bien de permettre la continuité de l'activité de cette ville, de son activité économique et de son activité portuaire.

C'est un dispositif qui a été mis en place début août, qui se situe au niveau du Sdis et de la police municipale et ce dispositif est toujours en vigueur et il le restera tout le long de la Route du Rhum pour renseigner le maximum de personnes.

Sur les stationnements, on l'a abordé sous le prisme tout à l'heure de la condition des tarifs sur les parkings, il y a eu un travail très conséquent qui a été mis en place pour essayer d'accueillir très en amont les visiteurs. On aura un parking à hauteur de l'hippodrome et de Paul Féval qui sera connecté par des navettes, là aussi avec des dispositifs propres, mais le Maire en reparlera peut-être, qui nous emmènerons sur l'entrée Louis Martin.

Nous aurons un dispositif similaire sur le nord de la ville, sur la zone sportive d'Henri Lemarié, qui sera lui aussi connecté par navette SMA, puisque les transports sont assurés par Saint-Malo agglomération et cette connexion se fera via l'entrée de Rocabey.

Ces 2 parkings au-delà des autres zones de stationnement, nous permettent d'envisager un peu plus de 3 800 places. On aura également une zone de délestage sur la zone industrielle Nord.

On aura des zones spécifiques de stationnement de camping-car avec la plus importante à la hauteur de la ZAC d'Atalante, c'est une zone de plus de 700 places camping-car qui sera mise à cet endroit-là.

Nous aurons également un dispositif spécifique mis en place pour les personnes à mobilité réduite, avec un parking au niveau de la distillerie et puis 2 poches de stationnement sur le secteur de Rocabey avec, là aussi, un dispositif de navettes qui permettra d'amener ces personnes à mobilité réduite sur le village. Nous aurons des zones de stationnement sur pratiquement toute l'avenue Louis Martin et de la place de la Fontaine pour les motos ; enfin pour les 2 roues, de manière générale, et les vélos, ainsi que sur toutes les entrées-sorties du village. Nous aurons également un dispositif de transport en commun qui aura été renforcé évidemment par Saint-Malo Agglomération.

Il est en cours de finalisation. C'est une intensification bien sûr sur le transport urbain et interurbain. Et puis également un cadencement de navettes très fréquent pour ces zones de stationnement, notamment sur Henri Lemarié et Hippodrome-Féval, pour permettre l'arrivée la plus fluide sur le village.

Nous avons ensuite un petit focus sur la Route du Rhum dans les quartiers puisque, évidemment, quand on draine plus de 2 000 000 de personnes sur un événement comme ça, ce sont des centaines de milliers de personnes qui vont être présentes, il faut que ça puisse profiter à l'ensemble de la ville et bien au-delà, c'est l'agglomération, le département et la région qui profitent de cet événement. Plusieurs opérations sont mises en place dans les quartiers. Ça a commencé au cours de l'été 2022.

Nous aurons également une projection sur les remparts, côtés jardin des douves, qui sera réalisée en partenariat avec Ouest France. Donc c'est un spectacle qui commencera dès le début de l'ouverture du village de la Route du Rhum, à partir de 18h toutes les 10 minutes.

Nous aurons également un dispositif d'éclairage spécifique, évidemment en tenant compte des économies d'énergie sur la porte Saint-Vincent et la grande porte ;

Nous aurons également l'exposition sur les 50 ans d'histoire de la Route du Rhum, qui a débuté depuis un an au niveau de la gare maritime de la Bourse, qui sera ramenée au niveau de la Cour du Château ainsi que le prolongement d'une exposition proposée par Quai des bulles sur Casterman et Corto Maltese, qui sera également présente au niveau de la Cour du Château, ce qui permettra aux visiteurs de venir voir ce spectacle et d'accéder à intramuros.

Nous aurons également une exposition à la tour Bidouane, une exposition de photographies sur l'histoire de la Guadeloupe à travers le prisme de la canne à sucre. Nous aurons également une exposition « tous marins » qui sera ouverte pendant la Route du Rhum à la chapelle Saint-Sauveur et une exposition qui est portée par notre conservateur et qui est déjà la mise en lumière du musée maritime. Cette exposition prendra rang à la Chapelle Saint Sauveur.

Nous aurons également la promotion des produits des guadeloupéens sur les différents marchés de la ville pendant cette période. Nous aurons les animations sur l'ensemble du quartier autour de l'événement et nous avons également entrepris un travail avec le trophée qui a circulé dans toutes les communes de Saint-Malo agglomération, mais également un livret pédagogique qui a été réalisé, très beau livret pédagogique, très dense qui a été proposé et qui a été transmis aux écoles pour justement profiter de cet événement qu'est la Route du Rhum Destination Guadeloupe. Et puis nous aurons également une compétition Virtual regatta qui sera organisée à la médiathèque avec un dispositif spécifique, ce sera la course dans la course, puisque vous savez que Virtual Regatta connaît un très très grand succès. Sur la dernière grande course océanique. Ils avaient imaginé à peu près 500 000 participants. Ils ont été débordés avec plus d'1 000 000 de participants à cette course. Donc, là aussi ils s'attendent à avoir tous les records pendant la Route du Rhum et donc je sais que déjà beaucoup se préparent sur cette compétition virtual regatta. A l'intérieur de cette compétition, il y aura un trophée spécifique autour de cette Communauté malouine.

C'est un dispositif que nous portons également pour valoriser cette image de la Route du Rhum à Saint-Malo.

Enfin, Monsieur le Maire, j'en terminerai par-là, ce sera la dernière diapo qui permettra d'introduire les différentes conventions de partenariat qui sont proposées ce soir à l'occasion de ce Conseil municipal.

Nous avons une convention tripartite avec la ville de de Saint-Malo, Saint-Malo Agglomération et Rennes Métropole pour la participation à l'événement de la Route du rhum et notamment en ce qui concerne le village et les espaces d'animation que j'ai évoquée.

Nous avons également un partenariat avec la Région Guadeloupe. Ce partenariat était important, vous l'avez exprimé assez tôt, au moment où nous avons pris nos responsabilités, pour indiquer que la Route du Rhum était un événement extrêmement important, attendu par toute la population et

que cette émotion collective que nous avons nous amenait sans doute autour de la mi-novembre, à une forme un peu de dépression parce que après avoir vécu cette Route du Rhum avec intensité et voir autant de monde, il ne se passait pas grand-chose pendant 4 ans, à l'occasion de la prochaine édition Notre objectif c'est d'essayer de faire vivre le partenariat avec la Région Guadeloupe et donc c'est ce qui nous amène à pouvoir conventionner avec eux sur des engagements réciproques et faire vivre ce merveilleux événement au cours des 4 années.

Nous aurons également une convention avec Enedis dans le cadre de sa participation à la mise en valeur du village par la mise en lumière des bassins et habillages de 3 postes de distribution énergétique dans la ville en Street Art. C'est évidemment une forme de compensation et ces bâtiments de distribution énergétique vont prendre de la couleur avec ce qui est capable, ce qu'ils sont capables de faire en matière de Street Art.

Nous aurons également une convention avec EDF Dalkia sur des participations au stand et aux animations institutionnelles par le biais d'événements, d'expositions où d'organisations de conférences. Ils ont des teams avec des athlètes professionnels de l'équipe de France et notamment du handisport. C'est dans le cadre toujours aussi du volet RSE sur lequel nous sommes attentifs et donc nous aurons des athlètes de haut niveau du TEAM EDF qui seront présents.

Nous avons également un conventionnement avec la banque des territoires qui a financé une étude sur la Route du Rhum et notamment sur l'héritage de la Route du Rhum.

Nous allons poursuivre ces travaux jusque à la fin de la Route du Rhum et donc en contrepartie justement de cet engagement de la banque des territoires, il y a des participations sur le stand institutionnel.

Nous avons également une convention avec Effia sur une participation au stationnement, qui se retrouve impacté évidemment par l'organisation de la Route du Rhum et du village.

Nous avons également un partenariat avec pôle emploi sur une participation au stand institutionnel parce qu'ils seront acteurs sur la conférence concernant là aussi l'inclusion par le sport. C'est cette dimension toujours RSE de l'événement sur laquelle nous souhaitons vraiment travailler. Nous avons un partenariat avec Ouest-France pour la couverture de l'événement, mais surtout aussi pour la projection sur les remparts comme je l'ai expliqué. Nous avons également une convention avec les skippers malouins. C'est une promotion réciproque des bateaux de la ville. Vous avez vu le ponton qui est établi et il y a aussi des actions envers les écoles de promotion et à destination également du grand public. Il faut passer une convention avec chaque skipper. Nous aurons également une Convention, même si son intervention est à titre bénévole mais il faut prendre toutes les précautions, une convention avec un skipper, Monsieur Bizien, qui sera sur le stand et qui permettra au grand public de pouvoir profiter de son expérience de la course au large pour nous la faire vivre à terre parce qu'on n'a pas tous la chance de rejoindre la Guadeloupe sur un voilier.

Enfin, dernière convention, c'est une convention avec HandiSolidarités. J'aimerais simplement là avoir un petit focus sur le volet accessibilité puisque là aussi vous nous avez demandé, Monsieur le Maire, de travailler ce volet-là dans le cadre de l'Organisation de la Route du Rhum. Il y aura un volet tout particulier qui sera fait autour de l'accessibilité sur cette édition, et notamment sur le village. Alors le dispositif est en nette progression par rapport à ce qu'il se faisait sur les précédentes éditions. Il est sans doute perfectible et je n'en doute pas, mais nous aurons un accès à l'information sur le village avec la mise en place de QR codes pour faciliter l'accès à l'information. Nous aurons également une atténuation du bruit et de la musique au moins jusqu'à 12h pour justement tempérer cette nuisance sonore que l'on peut avoir, et notamment pour les personnes qui sont en souffrance de ce côté-là. Nous aurons, et c'est une vraie nouveauté, une zone de repos qui permettra aux personnes qui viennent sur la Route du Rhum de profiter d'un espace de respiration. Parce que quand vous êtes sur un événement et que vous avez des difficultés, ça peut être oppressant effectivement, cette foule et donc les acteurs également autour du handicap, nous avaient demandé à pouvoir mettre cet espace à disposition de ces personnes. C'est ce qui sera fait et c'est l'objet de la Convention avec HandiSolidarités qui assurera l'accueil et le repos de ces personnes en situation de handicap. Nous aurons également une attention toute particulière sur des passe câbles adaptés. Ça

peut vous sembler dérisoire à l'échelle de l'événement, mais c'est essentiel pour les personnes qui souffrent d'un handicap ou qui sont à mobilité réduite.

Il y aura des dispositifs particuliers au niveau des arches et des passes câbles sur le reste du village pour éviter ou en tout cas pour faciliter ces franchissements.

Et puis le dernier point autour de l'accessibilité, mais je ne vais pas le développer, je l'ai déjà évoqué, c'est les stationnements à proximité avec une navette mise à disposition sur ces parkings pour permettre aux personnes d'accéder au village. Voilà, Monsieur le Maire, très brièvement synthétisé cette édition 2022.

M. Lurton

Bravo vraiment pour cette présentation et bravo pour ce travail extrêmement complet. C'est un événement difficile qui va marquer notre ville. Nous faisons tout pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions. Évidemment, il y aura encore des choses à adapter jusqu'au dernier moment, nous en sommes bien convaincus, mais vraiment la volonté, c'est que chacune et chacun puisse y trouver sa place. Et quand je dis chacune et chacun, se sont bien sûr l'ensemble de nos visiteurs, mais l'ensemble des Malouines et des Malouins aussi, et l'ensemble de ceux qui travaillent à Saint-Malo.

Cela me paraît très très important et bien sûr tous les marins qui vont participer à la Route du Rhum et qui ont besoin de continuer de préparer leur bateau jusqu'au dernier moment et pour qui cette foule est essentielle pour la réussite de l'événement, mais peut parfois être difficile pour eux aussi, donc tout est fait pour que les choses se passent bien. Je veux remercier également l'ensemble des bénévoles qui vont participer à la réussite de cet événement, plus de 450 bénévoles sous l'égide de la société nautique de la baie de Saint-Malo. C'est une organisation qui est rodée mais qui est toujours perfectible et nous avons là aussi des interlocuteurs d'une très très grande fiabilité qui prennent cet événement avec beaucoup de sérieux. Ils savent le travail que cela représente, que cela représente avant la Route du Rhum, quand il va falloir déplacer tous les bateaux du bassin Vauban et c'est quelque chose d'extrêmement complexe, mais aussi le travail après, qui n'est pas le plus facile, Nicolas en a parlé de cette dépression les jours qui suivent la Route du Rhum. Il faut savoir qu'il y en a beaucoup qui vont encore être mobilisés, après, pour tout remettre en ordre et faire que l'événement, du début à sa fin, puisse être une très, très grande réussite. Voilà, merci beaucoup d'avoir été patients et d'avoir écouté cet exposé. Cela me paraissait essentiel que nous soyons tous au même niveau d'information. Merci à Nicolas pour la façon avec laquelle il l'a présenté. Cela appelle peut-être des questions de votre part, en sachant qu'après, on a, sous forme de délibérations, évidemment toutes les conventions qui ont été citées par Nicolas à dérouler.

- 29 - Convention tripartite avec Saint-Malo Agglomération et Rennes Métropole - Route du Rhum 2022

M. Kinié rapporte la délibération

M. Gilles Lurton :

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Madame Le Gagne :

Mme Le Gagne :

Merci Monsieur le Maire. J'ai eu l'occasion de poser la même question, en commission enseignement supérieur, lundi soir, sur la répartition des financements entre Saint-Malo agglomération et Rennes métropole. Qu'est-ce qui a mené à faire que Saint-Malo agglomération participe à hauteur de 78 000 € avec un budget, je crois, de 200 000 000€, et que Rennes métropole, qui a l'air de s'investir énormément sur cette édition, comme sur les autres, participe à hauteur de 45 000 € alors que le budget est d'un milliard ?

M. Nicolas Belloir :

C'est vrai qu'on peut ne pas comprendre quand on compare la taille des 2 collectivités, Saint-Malo agglomération et Rennes métropole. La raison en est toute simple, c'est que j'ai parlé de 2 espaces, Saint-Malo expérience et Saint-Malo découverte. La ville de Saint-Malo et Saint-Malo agglomération sont présents sur ces 2 espaces ; Rennes métropole n'est présent que sur un seul espace. Voilà donc les clés de répartition du financement liées à cette visibilité sur les 2 espaces.

Mme Le Gagne :

Je vous remercie, ceci dit, je ne pourrais pas m'empêcher de penser que c'est assez inégal et que ça fait peser un poids important sur Saint-Malo agglomération au regard de ses capacités par rapport à Rennes métropole. Je vous remercie effectivement de cet éclairage.

M. Gilles Lurton :

Merci beaucoup. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? des abstentions ? La délibération est adoptée.

- - - - -

- 30 - Convention avec la Région Guadeloupe - Route du Rhum 2022

Mme Crance rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 31 - Convention de parrainage Enedis - Route du Rhum 2022

M. Lemée rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 32 - Convention de parrainage EDF et DALKIA - Route du Rhum 2022

M. Lemée rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 33 - Convention de parrainage Ouest-France - Route du Rhum 2022

Mme Crance rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 34 - Convention de parrainage Banque des Territoires - Route du Rhum 2022

M. Feige rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 35 - Convention de parrainage EFFIA STATIONNEMENT - Route du Rhum 2022

M. Kinié rapporte la délibération

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 36 - Convention de parrainage Pôle Emploi - Route du Rhum 2022

M. Lambert rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 37 - Convention de parrainage avec les skippers du Pays de Saint-Malo - Route du Rhum 2022

M. Lurton rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 38 - Convention avec Monsieur Jean-Luc Bizien-Jaglin pour l'organisation de visites privées des pontons - Route du Rhum 2022

Mme Danino-Soisson rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 39 - Convention de parrainage HANDISolidarités - Route du Rhum 2022

Mme Pirot-Leprizé rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- = - = - = -

- 40 - Mandat spécial d'élus dans le cadre d'un déplacement à la Guadeloupe pour la route du Rhum

Mme Moreau rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 41 - Exposition de photographies - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Route du Rhum 2022

Mme Danino-Soisson rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 42 - Délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre de Musiques Actuelles - Choix du délégataire

Mme Dupuy rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 43 - Délégation de Service Public pour l'exploitation des Théâtres - Approbation du règlement intérieur

Mme Dupuy rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 44 - Service des Bibliothèques - Projet d'Etablissement

Mme Dupuy rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 45 - Avis sur le rapport annuel 2021 de mise en œuvre de la politique de la Ville

Mme Pirot-Leprizé rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 46 - Protection Sociale Complémentaire - Prévoyance - choix du prestataire et montant de la participation

Mme Burgaleta-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 47 - Protection Sociale Complémentaire Santé - Choix du prestataire et montant de la participation

Mme Burgaleta-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 48 - RIFSEEP - Ajustement du tableau de répartition des groupes de fonction

Mme Burgaleta-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 49 - Conclusion de contrats d'apprentissage

Mme Burgaleta-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 50 - Convention avec le SDIS des Côtes-d'Armor dans le cadre de la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires

Mme Abadie rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

- - - - -

- 51 - Actualisation du tableau des emplois

Mme Burgaleta-Bouvier rapporte la délibération.

Ce point n'appelle pas d'observation, ni de débat.

La séance est levée à 22h06.

Le 08 novembre 2022

PROCES-VERBAL

du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo

Séance Publique du 29 septembre 2022 tenue à l'Hôtel de Ville à 18h30, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Nombre de Conseillers effectivement présents : 32

Nombre de pouvoirs : 10

Quorum : 16

Date de transmission de la convocation, de l'ordre du jour et des exposés des rapports aux Conseillers Municipaux : 23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Date de publication de la séance : 30 septembre 2022

Le Président de séance, M. Gilles LURTON, rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 29 septembre 2022, ainsi que l'annexe récapitulative des observations éventuelles, complétée le cas échéant par les observations orales formulées ce jour en séance ont été adressés à tous les Membres du Conseil Municipal.

M. Gilles LURTON soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

Le Président de séance

Gille LURTON



Le(s) Secrétaire(s)

Anna KHELIF-JOURNE

